

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DE LA DROME

EXRAIT DU REGISTRE**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune d'ALLEX**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	14

Date de la convocation
13 novembre 2018

Date d'affichage
26 novembre 2018

RESULTAT DU VOTE		
Pour	Contre	Abstention
14	0	0

Séance du 19 novembre 2018

Le lundi 19 novembre 2018 à 20h00, le Conseil municipal de la commune d'Allex, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Gérard CROZIER, Maire.

Etaient présents : Gérard CROZIER, Jean-Michel CHAGNON, Jocelyne CASTON, Christian SIRON, Catherine BESSON, Rodrigue ROUBY, Louis QUAIRE, Bernard VINCENT, Denis CORNILLON, Marie-Cécile SEGUIN, Christel DUBOIS, Fanny MOREL, Maryvonne CORNU-CHARRIER, Monique SEGUIN-MANCHON.

Etaient excusé(e)s : Néant.

Etaient absents : Chantal ANDRIES, Sylvie VACHON, Didier CHALAS, Marlène DE FROIDCOURT, Christophe BURLING.

Secrétaire de séance : Bernard VINCENT.

CANTINE SCOLAIRE MUNICIPALE :**Modification de la régie de recettes, adhésion au service « TIPI Régie »**

Le Maire rappelle que la régie de la cantine municipale a été créée le 22 août 1974 et qu'en 2005, sa gestion a été informatisée pour anticiper la fréquentation journalière croissante, les commandes de denrées alimentaires, faciliter sa gestion et diminuer le gaspillage de nourriture.

La procédure de vente de repas s'inscrit dans l'évolution des pratiques informatisées actuelles. Un nouveau logiciel, plus adapté, a été déployé en septembre 2018.

Dans le cadre de la modernisation des services municipaux et de la volonté d'offrir des moyens de paiement modernes et pratiques aux administrés, la Commune souhaite aujourd'hui activer le paiement en ligne des recettes communales, sachant que la réservation et le paiement direct en mairie par les utilisateurs restera toujours possible.

Le Ministère de l'économie, des finances propose aux collectivités locales un service gratuit de paiement par internet pour les régies de recettes municipales dénommé « TIPI Régie ». Le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'adhérer à ce service et d'autoriser la signature de la convention correspondante.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'ADHERER au service de paiement en ligne des recettes publiques locales « TIPI régie »,
- d'AUTORISER le Maire ou son représentant, à signer la convention d'adhésion,
- de PRENDRE en charge le coût du commissionnement interbancaire (coût fixe : 0,05 € par transaction + 0,25 % du montant de la transaction).

Le conseil approuve à l'unanimité.



Le Maire d'Allex,
Gérard CROZIER